



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept
Le 28 Juin à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 21 Juin 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37
NOMBRE DE PRESENTS : 23
NOMBRE DE VOTANTS : 32

Objet : REPRISE DES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURG

Présents : 23

BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac) MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 9

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie-Claire BORELLY, BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Armand MERCADIER, BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac) pouvoir à Philippe DAILLY, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Catherine COUPAUD, ISIDORE Jean Marc (Bourg) pouvoir à Mickael FUSEAU, COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac) pouvoir à Célia MONSEIGNE, PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, JOLY Pierre (BOURG) pouvoir à Jean ROUX, Alain TABONE pouvoir à BRIDOUX-MICHEL Nadia.

Absents excusés : 5

BLANC Jean Franck (Teuillac), MABILLE Christian (Peujard), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard)

Secrétaires de séance : Armand MERCADIER.

La Communauté de Communes de Bourg avait contracté différents emprunts pour la réalisation de ses projets. A la suite de la dissolution de la CdC de Bourg et de l'extension de périmètre des Communautés de Communes de Blaye et du Cubzaguais, ces emprunts ont été répartis entre les deux EPCI, en fonction des compétences exercées.

Ainsi, la Communauté de Communes du Cubzaguais est concernée par les emprunts suivants :

RECAPITULATIF EMPRUNT CDC							
Organisme	Année de contractualisation	Objet	Durée	fin	Montant	Taux d'intérêts	Capital restant dû au 31/12/2016
Caisse d'Epargne	2006	Acquisition terrain ZA Tauriac	240 mois	2026	526 600.20 €	3.96%	213 990.36 €
Caisse d'Epargne	2007	Construction Multi-accueil, Fenêtres sur Estuaire	204 mois	2024	863 509.00 €	4.10%	252 617.06 €
Crédit Agricole	2008	Rénovation OT et chapelle (Cyber Base)	180 mois	2023	52 370.00 €	4.89%	29 176.71 €
Crédit Agricole	2010	Aire d'accueil des Gens du Voyage	180 mois	2025	300 000.00 €	3.21%	196 911.78 €
BCME	2011	Aire d'accueil des Gens du Voyage	180 mois	2026	250 000.00 €	3.68%	181 383.22 €
							874 079.13 €

RECAPITULATIF EMPRUNT OT							
Organisme	Année de contractualisation	Objet	Durée	fin	Montant	Taux d'intérêts	Capital restant dû au 31/12/2016
CDC	2015	Travaux Embarcadères	300 mois	2040	675 000.00 €	1.75%	648 000.00 €
CE	2015	Acquisition calèche	60 mois	2020	25 000.00 €	1.68%	20 000.00 €
							668 000.00 €

Considérant l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 prononçant l'extension de périmètre au 1er janvier 2017,

Considérant l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 portant retrait de compétences de la Communauté de Communes de Bourg à compter du 31 décembre 2016,

Considérant l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2017 prononçant la dissolution de la Communauté de Communes de Bourg au 1er janvier 2017,

Considérant les compétences exercées par la Communauté de Communes du Cubzaguais,

Considérant les biens et équipements transférés à la Communauté de Communes du Cubzaguais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de reprendre les emprunts suivants :

- n°5109273, contracté auprès de la Caisse des Dépôts, Capital restant dû au 01/01/2017 : **648 000.00€.**

- n°04211095014001, contracté auprès de la BCME, Capital restant dû au 01/01/2017 : **181 383.22€.**

- n°00053806467, contracté auprès du Crédit Agricole, Capital restant dû au 01/01/2017 : **29 176.71€.**

- n°00076055253, contracté auprès du Crédit Agricole, Capital restant dû au 01/01/2017 : **196 911.78€.**

- n°9648596, contracté auprès de la Caisse d'Epargne, Capital restant dû au 01/01/2017 : **20 000.00€.**

N°2017-101

Envoyé en préfecture le 06/07/2017
Reçu en préfecture le 06/07/2017
Affiché le 
ID : 033-243301223-20170706-2017101-DE

- n°A3307095, contracté auprès de la Caisse d'Épargne, Capital restant dû au 01/01/2017 :
252 617.06€.
- n°A3306111, contracté auprès de la Caisse d'Épargne, Capital restant dû au 01/01/2017 :
213 990.36€.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 29 Juin 2017.

Le Président,

A.DUMAS



Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le



ID : 033-243301223-20170706-2017101-DE

